

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 juin 2013

Le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 11 juin 2013, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Franck RIESTER, Maire.

Présents : M. Franck RIESTER, Mme Ginette MOTOT, M. Jean-Pierre AUBRY, Mme Sophie DELOISY, M. Jean-Claude LEGEAY, M. Jackie GOUJAT, M. Daniel BOULVRAIS, Mme Véronique MAASSEN, M. Pascal FOURNIER, Mme Christiane GOULLET, M. François FEINDEL, M. Jean-Vincent DAUNA, Mme Noua DIAB, M. Patrick ASHFORD, Mme Sylviane PERRIN, Mme Solange DESMONTIER, Mme Michèle KIT, Mme Françoise SCHEHL, Mme Marie-José THOURET, M. Alexis MONTOISY, M. Philippe de la CHAPELLE, Mme Colette RABEY, M. Pascal THIERRY, M. Yvon TREGOAT, Mme Aude CANALE.

Absents ayant remis procuration :

Mme Marie-Ange YVON (pouvoir Mme DIAB), M. Bruno SAINTEMARIE (pouvoir M. MONTOISY), M. Alain LIVACHE (pouvoir M. GOUJAT), M. Roland COILLOT (pouvoir M. THIERRY), Mme Elianne SABATÉ (pouvoir Mme RABEY), Mme Laëtitia MARTIG-DECÈS (pouvoir Mme CANALE).

Absents excusés :

Mme Muriel COUVÉ-DUPONT, Mme Patricia TUERO.

soit 25 présents, 6 absents représentés, 2 absents excusés, 31 votants.

Mme Michèle KIT, secrétaire de séance.

HOMMAGE

M. RIESTER : Nous allons commencer par un moment triste, puisque nous avons appris le décès de Monique FLADIN il y a maintenant une semaine, décédée à l'âge de 78 ans. Ses obsèques ont été célébrées vendredi dernier. Monique a été Conseillère Municipale de 1983 à 2008, 25 ans Conseillère municipale. Native de Coulommiers, elle était très attachée à la vie des quartiers, surtout à la ville haute, où elle a vécu, où elle a travaillé au centre hospitalier. Monique FLADIN était quelqu'un de dévoué, très impliquée. J'ai eu l'occasion d'être sur les bancs du Conseil Municipal avec elle. Très impliquée sur les questions sociales, et toujours présente, toujours discrète, toujours appréciée, Monique va nous manquer.

Je voudrais, en sa mémoire, que nous respections une minute de silence

L'assemblée se lève et rend hommage à Madame Monique FLADIN en observant une minute de silence.

SALON DU LIVRE

M. RIESTER : Un mot pour vous dire que nous avons eu l'occasion d'avoir un très beau salon du livre ce samedi 15 juin, très bien organisé par l'Adjointe compétente et ses services, de la bibliothèque et des équipes culturelles, dans un emplacement original, puisque c'était à l'arrière de la bibliothèque, dans un espace où l'on n'est pas

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

habitué à aller. C'était très bien, juste le vent qui s'engouffrait un peu, qui a soulevé quelques tonnelles. Vraiment, chapeau, c'était très diversifié au niveau des différents auteurs présents. Très bien arrangé, très bien animé, tout le monde était content. Il y a eu une bonne communication faite sur l'évènement, c'était un succès, en plus le lien avec la bibliothèque était vraiment intéressant et pertinent, cela permettait à certain de découvrir encore, s'il en est, notre bibliothèque. Bravo, c'était un très bel évènement.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2013

Le procès-verbal est adopté par les membres présents à cette séance.

1 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Comme nous l'avons délibéré le 28 juin 2012, cela fait un an, nous avons été amenés à modifier la DSP, à repasser la DSP. Nous l'avons prolongée d'un an, nous avons eu pour modifier cette DSP, pour repasser le contrat, trois prestataires qui se sont proposés, la Lyonnaise des eaux, Véolia et la SAUR. Après des négociations, il y a eu quatre confrontations, la SAUR s'étant retirée à la deuxième, il restait donc, la Lyonnaise des eaux et Véolia. Après propositions de ces divers prestataires, nous avons décidé de choisir, mais c'est vous qui allez délibérer, la société Lyonnaise des eaux qui avait une meilleure prestation technique que Véolia, pour un prix légèrement inférieur. Vous avez reçu tout le déroulé des négociations, les procédures qui vous ont été données. Pour info, après négociations, nous avons le prix de l'eau qui a augmenté pour une raison simple, c'est-à-dire, il y avait l'offre de base, qui est celle de maintenant, avec option n°2, et option n°1. L'option n°1 qui était sans surcoût, qui consistait à mettre la télérelève sur les compteurs, et l'option n°2 qui consistait au délégataire à assurer le renouvellement de 5 km de canalisations, le temps de sa délégation. Ce qui a automatiquement, c'était l'investissement qui a été pris le délégataire, a augmenté légèrement l'eau. Donc on arrive, comme vous avez pu le voir, à un prix de l'eau, l'assainissement n'a pas changé, un prix de l'eau de 3,75 €/m³. En comparaison avec ce qui se passe, la moyenne du bassin Seine Normandie, c'est 3,72, la moyenne de Seine-et-Marne, c'est 4,37. Si l'on considère uniquement le prix de l'eau, nous avons par exemple pour Coulommiers, 1.07 du m³. Si je prends le Syndicat Mixte de Crécy, c'est 1,48 HT, la Ferté-sous-Jouarre 2€, par comparaison si l'on compare.

M. THIERRY : Lors du Conseil Municipal du 28 juin 2012, nous avons voté « contre » la Délégation de Service Public.

Pour nous, à l'égal de l'air, l'eau n'est pas une marchandise, car elle conditionne la vie des êtres humains.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Qu'il s'agisse de Véolia ou La Lyonnaise des Eaux, la problématique sur la question fondamentale de la gestion de l'eau restera la même.

Actuellement, l'approvisionnement en eau dans le monde entier est à 80% sous régie public. L'exception française veut que la tendance est à l'opposé du reste du monde, 80 % de l'eau du robinet est sous régie privé à travers des « partenariats public-privé ».

Même aux États-Unis, pays connu pour sa politique ultra-libérale, seulement 20% de l'eau est géré par le privé! En Suisse, 100% de l'eau est sous régie public!

En France, trois grandes sociétés multinationales se partagent le gâteau de la gestion privée - SAUR, Suez Environnement/Lyonnaise des eaux et Veolia. Ces trois entreprises sont dans le collimateur de l'Union Européenne et la Commission a ouvert le 18 janvier 2012 une enquête pour « ententes et abus de position dominante ». La Commission les soupçonne d'avoir « coordonné leur comportement » et imposé des prix de l'eau et de l'assainissement des eaux usées inéquitable aux collectivités locales et, in fine, aux consommateurs.

Prenant en compte ces considérations, nous persistons à croire que les avantages d'une reprise en régie publique de la gestion de l'eau potable se situeraient au niveau de l'intérêt général des citoyens et de ceux de Coulommiers pour ce qui nous intéresse.

- une régie communale voire intercommunale n'aurait pas de dividendes à distribuer aux actionnaires.
- Elle ne supporterait pas de contribution au financement des services généraux, du siège, de la maison-mère internationale, et aux opérations financières de rachats de concurrents dans d'autres pays pour conquérir des parts de marché, pas de surfacturation entre filiales organisée pour échapper à l'impôt sur les sociétés.
- A l'inverse des sociétés multinationales, une régie ne spéculé pas avec l'argent public qu'elle collecte.
- Le coût de la part de l'eau captée perdue, du fait des fuites de réseaux sous-entretenus, pourrait être réduit, les sociétés privées multinationales considérant les contrats (10 ans pour celui de Coulommiers) trop courts pour rentabiliser des travaux de renouvellement de canalisations prévues pour 100 ans environ. Cela n'empêche pas les délégataires de facturer des provisions pour travaux qui ne seront pas ou très peu utilisées.
- Les régies au contraire mettent en commun des savoir-faire, des bonnes pratiques et des moyens entre services publics, en lieu et place des rivalités économiques et industrielles qui existent entre concurrents privés.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour toutes ces raisons, nous pensons que la gestion de l'Eau est une affaire qui doit être dans le Service Public et non concédée à une société privée de surcroît filiale d'une multinationale.

M. RIESTER : Bien, vous avez fait votre déclaration sur ce que vous pensez sur la régie. Nous continuons, nous de penser que pour une ville comme la nôtre, nous n'avons pas l'expertise en matière de régie, et que nous avons fixé un cahier des charges pour ces entreprises, certes privées, ce n'est pas un gros mot, puissent exercer une mission de service public, vous parliez de bonne pratique tout à l'heure, elles ont une expérience, une technologie, une gestion des ressources humaines qui permettent à notre avis de répondre à ce cahier des charges, et à mieux exercer cette mission de service public à un coût raisonnable pour la population. Encore une fois, nous pensons vraiment que le coût est raisonnable, nous avons mis en concurrence, en confrontation les différentes entreprises, nous avons une amélioration du service de deux ordres. Premier ordre, c'est la télé relève qui évitera d'éventuels risques pour des personnes âgées, qu'il y ait un certain nombre de personnes qui se disent de l'eau pour relever le compteur et profiter de la fragilité de certain ou de certaine pour les voler ou en abuser. Cela permettra vraiment de ne plus avoir de déplacement d'agents d'entreprises de l'eau chez les particuliers. C'est un premier point très important, en plus cela permettra d'identifier beaucoup plus rapidement s'il y a une fuite dans le réseau pour ces personnes, et donc leur éviter de mauvaises surprises. Deuxième axe d'amélioration, c'est de forcer ces entreprises à investir dans le renouvellement du réseau pour éviter les fuites trop importantes du réseau. Du coup, là dans cet appel d'offres, il y a cinq kilomètres de réseau qui vont être refaits dans un délai de trois ans, ce qui permettra d'améliorer l'efficacité de notre réseau d'eau. J'ajoute que bien évidemment, nous travaillons comme cela a été dit dans le passé, sur la construction d'une nouvelle usine de traitement de l'eau potable et sur la sécurisation des différents captages de notre réseau d'eau. Tout cela est mené d'une façon très professionnelle par l'Adjoint compétent et les équipes techniques qui travaillent sur ce dossier, pour que nous puissions investir dans l'avenir, un avenir proche dans une nouvelle station de traitement de l'eau potable. Nous réfléchissons, pourquoi pas, que cela puisse être en partenariat avec certains voisins, comme on l'a fait avec la construction de la nouvelle station d'assainissement, puisqu'à Coulommiers nous avons investi avec l'aide de Mouroux, dans une nouvelle station d'assainissement de l'eau, des eaux usées, qui d'ailleurs, objectivement aujourd'hui, fait un très bon travail. L'idée, c'est que dans quelques années, la ville de Coulommiers puisse disposer, à la fois en eau potable et en eaux usées d'un dispositif très moderne en partenariat avec des entreprises, certes privées, mais qui ont à la fois l'expertise et l'obligation de respecter leur cahier des charges en matière de service public. Et le tout, comme cela a été rappelé par Jean-Pierre AUBRY, à un prix de l'eau très raisonnable, c'est toujours cher, on sait que c'est une denrée chère, c'est de l'eau, mais par rapport à nos voisins, par rapport à la moyenne départementale, on est plutôt très bien placés à Coulommiers. On va améliorer la qualité de l'eau, la qualité des réseaux, et en même temps veiller à ce que le prix soit le plus performant possible.

M. THIERRY : M. le Maire, vous nous parlez du télérelevage comme un plus, vous nous présentez comme quelque chose en plus, c'est aussi de l'emploi en moins, parce que le télé relevage supprimera le travail de certains, d'autre part, si quand les personnes âgées voient des personnes arriver chez elles, bientôt, on n'aura plus de

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

facteurs non plus, vous savez ça crée aussi le lien entre personnes. D'autre part, un argument encore, la sécurité, pour dire que l'on a des personnes qui viennent relever..., vous faites peur aux personnes âgées en disant cela, M. le Maire. Vous pourriez peut-être nous dire qu'il faudrait mettre des caméras aussi sur le télélevage. Vous savez, on peut aller jusque-là.

M. RIESTER : Très bien, merci de vos remarques, M. THIERRY.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix pour, 7 abstentions (Mmes RABEY, SABATÉ, MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECÈS, CANALE, M. TREGOAT),

DECIDE :

-d'approuver le choix de l'entreprise Lyonnaise des Eaux en tant que délégataire du service public de distribution d'eau potable,

- d'approuver les termes du contrat et de ses annexes parmi lesquelles le Règlement du service,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat de Délégation de Service Public relative à l'alimentation en eau potable et ses annexes parmi lesquelles le Règlement du service, avec la société Lyonnaise des Eaux, selon les modalités suivantes :

Le contrat prendra effet à compter du 1er juillet 2013 (ou à sa date de notification si celle-ci est postérieure) jusqu'au 30 juin 2023, soit une durée maximale de 10 ans.

Le délégataire assurera la gestion du service public d'alimentation en eau potable du territoire de la ville de Coulommiers selon les modalités suivantes :

exploitation des stations de production d'eau, des réservoirs et des surpressions,
exploitation du réseau de distribution (canalisations et branchements)
renouvellement électromécanique des installations (y compris les compteurs)
relations avec les abonnés.

Le délégataire assurera également des investissements correspondant au renouvellement d'environ 5 kms de réseau et 250 branchements en plomb ainsi que la mise en place d'un dispositif de télérelève des compteurs.

Enfin, le délégataire collectera pour le compte de la Ville de Coulommiers puis lui reversera la part Ville de la surtaxe « eau ».

- Les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal

2 - PRESCRIPTION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DEFINITION DES MODALITES DE LA CONCERTATION

M. AUBRY expose le projet de délibération.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nous vous proposons de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme pour plusieurs raisons, la première c'est qu'il est nécessaire de revoir tout ce PLU en fonction des nouvelles lois qui ont été adoptées, telles que le Grenelle II etc... Ensuite, il faut que nous mettions en place la création de l'AMVAP (Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, ancienne ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager). Nous avons le projet de la requalification du quartier des Templiers, l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, pour ce faire, nous vous proposons de prescrire cette révision du PLU, avec les procédures adoptées qui sont définies et détaillées dans ce que vous avez. Une des raisons qui « presse », il y a un projet de loi qui devrait sortir au mois d'octobre, préconisant l'établissement d'un PLU intercommunal, c'est-à-dire, que c'est la communauté de commune qui sera en charge de rédiger un PLU intercommunal. Pour les communes qui auront entrepris la révision d'un PLU avant la parution de cette loi, nous conduirons cette révision uniquement pour la ville de Coulommiers, et ceci pendant trois ans.

M. THIERRY : Avant de quitter son fauteuil de maire de Coulommiers, M. Guy DRUT avait annoncé son intention de lancer une révision du Plan Local d'Urbanisme. Nous étions alors avant les élections municipales de 2008. Bon nombre de conseillers et d'adjoints de la majorité de droite actuelle semblaient partager cet avis et aucun ne s'est fait entendre pour dire le contraire.

L'opposition progressiste à laquelle j'appartenais était satisfaite d'entendre les intentions de M. Guy DRUT sur ce sujet. Nous pouvions alors croire qu'une municipalité de droite comme de gauche allait ouvrir un véritable chantier de refonte du document d'urbanisme. On pouvait croire que la mandature permettrait de se donner le temps pour bien poser toutes les questions et pour y répondre.

Or, depuis 2008, la nouvelle équipe de droite conduite cette fois par M. Franck RIESTER n'a fait que « triturer » le PLU. Il a été adapté à plusieurs reprises au gré des projets immobiliers se présentant. La logique de « l'opportunité » que prône régulièrement M. RIESTER a donc prévalu aussi dans le domaine de l'urbanisme.

Rappelons que de notre côté, dès le début de la mandature et à chaque fois que l'occasion s'est présentée, nous avons rappelé qu'il était important qu'une révision soit lancée afin d'étudier et de traduire une volonté de développement de Coulommiers sur le court, moyen et long terme.

Depuis 2008, les années ont passé ... et à moins d'un an des prochaines élections municipales, la majorité se réveille.

Mieux vaut tard que jamais nous direz-vous ! Et bien non ! Nous pouvons affirmer sans détour que vous nous avez fait perdre 5 années.

5 ans qui pouvaient être mis à profit pour travailler un projet d'urbanisme sérieux. Une bonne révision doit être menée de manière « ouverte » avec l'ensemble des partenaires, avec les associations et avec les citoyens. La procédure est longue et il faut s'en donner le temps.

Nous pensons que le moment n'est pas opportun pour un travail serein et qui engagera forcément des équipes différentes.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D'autre part, les objectifs qui nous sont proposés pour cette mise en révision nous semblent d'ores et déjà limités et manquant d'ambition profonde puisqu'on nous dit que « le Projet d'Aménagement et de Développement Durable ne sera qu'actualisé ».

On nous annonce que ce sont deux projets de quartiers - et non une volonté de s'intéresser à l'ensemble du territoire communal - qui conduisent à réviser le PLU.

Nous pensons que la vision globale de la Ville doit primer sur des projets plus limités spatialement.

La seule ambition affichée de la majorité se limite – je cite - au « prolongement et à l'approfondissement des évolutions engagées depuis une dizaine d'année ». Nous savions la majorité conservatrice mais avec de telles perspectives on peut se demander si elle a ou non une volonté à se tourner vers l'avenir.

Avec si peu de consistance dans ses objectifs affichés, nous nous demandons pourquoi la majorité actuelle a attendu si longtemps. M. Guy DRUT, certainement meilleur visionnaire que son successeur, semblait avoir compris qu'un projet d'avenir doit s'ouvrir en début de mandature pour se donner le temps du travail bien fait.

Concernant la concertation, l'ambition n'est pas de faire davantage que ce qui est réglementaire. On peut rappeler que lors de la mise en œuvre du premier POS, par une équipe municipale de gauche, la concertation avait été inventive en présentant le dossier dans les différents quartiers.

Nous resterons favorables à une révision du PLU mais non sur la base limitative qui nous est proposée et sur un calendrier politiquement plus convenable.

M. RIESTER : Vous allez nous lire vos déclarations jusqu'aux élections M. THIERRY ? En tout cas, pour répondre sur le fond, on lance justement la révision du PLU, donc tout cela ne va pas se finir en quelques semaines, ce ne sera pas fini avant les élections, n'ayez crainte. Si vous vous présentez et que les Columériens vous font confiance, et bien, vous pourrez continuer la fin du PLU dans la majorité. Reste qu'il nous semble opportun, maintenant, de lancer la révision du PLU, pour tenir compte effectivement, d'abord, de ce qu'on peut constater 6, 7 ans après la mise en œuvre du PLU, puisque nous avons voté le PLU en 2007, on pense que l'on a suffisamment de recul, pour voir les choses qui vont bien, les choses qui vont plutôt moins bien. Premier point. On ne peut pas lancer une révision du PLU, juste au moment où l'on vient de voter un PLU, là pour le coup, cela manque de temps pour bien prendre en compte l'expérience, de prendre en compte un PLU qui vit au moins quelques années. Deuxième point, mais cela m'étonne que vous soyez passé à côté de cela, M. THIERRY, vous me dites être un fin connaisseur de ces questions, nous sommes en train de finaliser le SCOT du bassin de vie de Coulommiers, le Schéma de COhérence Territorial, c'est-à-dire, le document d'urbanisme entre le schéma Directeur d'Ile de France, qui j'espère va être voté en fin d'année, et justement, les PLU. Donc, il est bien logique, et c'est une raison majeure qui fait que nous ayons repoussé la révision du PLU, en plus du temps nécessaire pour prendre en compte l'expérience de la vie de ce PLU, c'est qu'il faut bien attendre que le SCOT soit fini, pour prendre en compte dans notre PLU, justement les éléments qui seront votés dans le SCOT, et adapter notre PLU au SCOT, et pas l'inverse. Vous vouliez que l'on révisé notre PLU avant que le SCOT soit voté, et puis ensuite, on aurait relancé la révision du PLU, une fois que le SCOT

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

aurait été voté. Enfin, franchement ce n'est pas du travail, M. THIERRY ce que vous nous proposez en termes de calendrier. Là, c'est bien plus logique. On lance la révision du PLU, le SCOT devrait être voté en début d'année, et l'on prend les prochains mois, voire peut être le temps qu'il faudra, pour réviser notre PLU pour tenir compte du SCOT, de l'expérience que l'on peut tirer d'un PLU avec 6 ou 7 ans de recul, et effectivement, d'un certain nombre de projet qui sont en cours, le renouvellement urbain du quartier des Templiers, qui est un beau projet urbain. J'espère que vous comme les habitants de Coulommiers, participerez à cette grande réflexion commune, concertée, collaborative sur le renouvellement du quartier des Templiers, et l'on inscrira ces éléments là, dans le futur PLU, qui sera à ce moment-là voté, suivant tout un processus de concertation qui est mentionné en quelques lignes, parce que là on ne va pas tout préciser d'une façon très détaillée de ce que sera la procédure de concertation, qui est d'ailleurs fixée par la loi, et puis que nous aurons l'occasion de mettre en œuvre pour la révision de ce PLU. Mais ne mélangeons pas tous les calendriers, je suis même étonné que vous ne parliez pas du SCOT qui est quand même l'élément majeur qui influencera la révision du PLU.

M. THIERRY : M. DRUT, pardon, M. RIESTER, vous étiez quand même, adjoint de M. DRUT. Je vous invite à prendre contact avec lui, il va vous expliquer pourquoi, lui aurait engagé la révision en début de mandat. Vous appartenez à la même famille politique me semble-t-il.

M. RIESTER : C'est M. DRUT qui est votre maître à penser M. THIERRY, vous ne pouvez pas penser seul ? Vous avez besoin de M. DRUT pour penser ?

M. THIERRY : Attendez, je n'ai pas besoin...non, non, mais moi...

M. RIESTER : Expliquez-moi, vous, les raisons qui vous font que souhaitez lancer la révision du PLU il y a 3 ans, dites-moi les raisons qui vous y pousse.

M. THIERRY : Je vous l'ai dit M. le Maire...

M. RIESTER : Ne pas tenir compte du SCOT, c'est quand même étonnant.

M. THIERRY : Certes, j'ai lu ma déclaration, je peux vous la passer, comme cela vous la comprendrez. Vous prendrez le temps de la comprendre. Ce que j'ai dit, c'est tout simplement que faire réviser un PLU, cela demande du temps. L'équipe qui est ici en mairie, ne sera pas celle qui approuvera le PLU.

M. RIESTER : Et alors, oui, très bien, on lance la révision, cela demande des études, cela demande de tirer un bilan de ce qui a été fait pendant 6,7 ans en termes d'expertise, tirer l'expérience de la vie du PLU pendant 6,7 ans, cela va nécessiter évidemment de travailler sur les conséquences sur notre PLU, du vote du SCOT et l'on prendra le temps qu'il faut pour réviser le PLU. Effectivement, les nouveaux élus, après les élections municipales de 2014 travailleront sur cette révision du PLU, mais au moins, ils ne travailleront pas pour rien comme vous proposiez de le faire. C'est-à-dire, ils travailleront sur un document qui pourra s'adosser au SCOT, et au SDRIF.

M. THIERRY : M. le Maire, vous connaissez les poupées russes ?

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Bien, justement, je les connais, c'est vous qui manifestez, qui justement ne les connaissez pas.

M. THIERRY : Puisque vous nous parlez du SCOT, il faudrait attendre le SCOT, d'accord, pourquoi n'attendons-nous pas le PLU révisé pour s'occuper du quartier des Templiers ? Vous avez lancé l'étude sur le quartier des Templiers

M. RIESTER : Je ne vous le fait pas dire, c'est une étude, voyez, vous comprenez ?

M. THIERRY : Avant d'approuver un PLU, il faut faire des études, M. le Maire.

M. RIESTER : Mais c'est ce que l'on fait justement. Regardez, vous venez de dire exactement ce qu'on fait, M. THIERRY. Vous dites avant de réviser un PLU, il faut faire des études. C'est pour cela que l'on a lancé les études, il y a quelques semaines et qui sont en cours, et que maintenant on va lancer la révision du PLU, une fois que l'on aura les études et dans les discussions que l'on aura dans le PLU, les définitions que l'on veut faire, cela ira dans le PLU. On aura les études pour le faire, on aura le SCOT pour le cadre, et le SDRIF pour nous donner le cadre encore plus large. Voyez, les poupées russes cela fonctionne très bien.

M. THIERRY : Cela ne m'explique pas pourquoi vous le lancez maintenant.

M. RIESTER : Ecoutez, vous prendrez le temps de réécouter ce que j'ai dit, dans le procès-verbal, si vous voulez on se voit, je vous réexplique sur un papier, sur une espèce de frise chronologique...

M. THIERRY : Vous me ferez des dessins, des petits croquis, cela sert bien pour le PLU.

M. RIESTER : Je ne sais pas, je prendrai le temps de vous l'expliquer, j'ai le sentiment que justement, en termes de délais et de fonctionnement chronologique de ces documents d'urbanisme successifs, qui c'est vrai, sont compliqués à coordonner, d'abord le SDRIF, ensuite le SCOT, et ensuite révision du PLU. Le SDRIF va être voté en fin d'année, le SCOT va être voté en début d'année en tenant compte, puisque l'on travaille sur le SDRIF tel qu'il va être voté, tel qu'il devrait être voté, et ensuite, on révisera le PLU. Donc, là, on lance le process de révision, mais qui va prendre plusieurs mois, voire plusieurs années jusqu'au moment, et on décidera, on tranchera sur la révision du PLU. Mais si on l'avait fait, comme je l'ai déjà dit, il y a quelques années comme vous nous le proposiez, comme vous nous le proposez encore, et bien, on aurait voté le PLU avant d'avoir eu le vote du SDRIF et avant d'avoir eu le vote du SCOT. Ce qui évidemment, était complètement à l'envers de ce qu'il faut faire, parce qu'il faut absolument que les PLU se mettent en conformité avec les SCOT et les SCOT qui doivent être en conformité avec les SDRIF. Donc, prenons les choses dans le bon sens, c'est exactement ce que l'on vous propose de faire.

M. THIERRY : Cela voudrait dire simplement, que jamais aucun PLU n'aura été approuvé depuis le début de la mandature ?

M. RIESTER : Mais si...

M. THIERRY : Dans d'autres communes, on a aussi approuvé des PLU, on n'a pas forcément attendu le SCOT. On a simplement engagé des études.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Mais si, M. THIERRY, bien sûr qu'il y en a qui ont été faits pendant la période, mais ils vont tous devoir, s'ils sont dans un bassin de vie où le SCOT est voté, se mettre en conformité avec le SCOT, donc, lancer une révision du PLU. Ce que vous nous proposer, c'est que nous travaillons pendant trois ans, par exemple en 2013, 2014, que l'année suivante on relance une révision du PLU. Bien bravo, on aurait été en permanence en révision du PLU. Moi je pense qu'en matière de gestion de biens publics, gestion des documents d'urbanisme, qui sont des documents complexes, il vaut mieux : on a voté un PLU, attendre que ce PLU vive six ou sept ans, pendant ce temps, attendre la fin des travaux du SDRIF, qu'il soit voté, attendre les travaux du SCOT, qu'il soit voté et après lancer une révision du PLU, c'est exactement ce que nous faisons maintenant.

M. THIERRY : Vous vous souvenez quand même que vous avez fait des modifications du document d'urbanisme, quand même ?

M. RIESTER : Evidemment, ponctuelles, à la marche, pour tenir compte de quelques réalités, ici ou là, mais le gros travail de révision du PLU que vous appelez de vos vœux, c'est justement celui qu'on lance là.

M. THIERRY : Trop tard.

M. RIESTER : On vous réexpliquera la prochaine fois.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 5 abstentions (MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECÈS, CANALE, M. TREGOAT),

DECIDE

-De prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme, selon les objectifs poursuivis cités ci-dessus,

- D'ouvrir la concertation pendant toute la durée de l'étude et jusqu'à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme ;

- De décider que la concertation prévue à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme avec les administrés, les associations locales d'usagers agréés et les autres personnes concernées se réalisera notamment par :

- La mise à disposition du public en mairie des documents provisoires du PLU et l'ouverture et la mise à disposition d'un registre d'observations

- La tenue d'au moins deux réunions publiques,

- L'information délivrée par le biais des moyens de communications de la commune (bulletin municipal, site internet...)

- Affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires Conformément à l'article L.123-6 du code de l'urbanisme et dans les conditions prévues à l'article L. 111-8 du même code, à compter de la publication de la présente délibération,

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

l'autorité compétente décide de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du code de l'urbanisme, à l'issue de la concertation, le conseil municipal délibèrera simultanément sur le bilan de la concertation et sur l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- à la Préfète et aux services de l'Etat (SDAP Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, DDT Direction Départementale du Territoire, DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement), ARS (Agence Régionale de Santé);

- aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général;

- au Président de l'établissement public en charge du SCOT (Schéma de COhérence Territorial);

- au Président de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains;

- aux représentants des organismes de gestion des parcs naturels régionaux et des parcs nationaux ;

- aux représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers, de la Chambre d'Agriculture;

-Les récipiendaires de la notification ci-dessus évoquée sont associés à la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme.

-En outre, conformément aux dispositions de l'article R.123-17 du Code de l'urbanisme, l'Institut National de l'Origine et de la Qualité et le Centre national de la propriété forestière seront également consultés.

-Conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

-Cette délibération fera également l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.

-D'autoriser le Maire à solliciter de l'Etat, conformément à l'article L.121-7 du code de l'Urbanisme, l'attribution de compensation financière destinée à compenser les dépenses nécessaires à la révision du PLU.

-D'approuver le principe de recourir à un bureau d'étude qui sera chargé d'accompagner la ville de Coulommiers dans cette procédure. Sa mission prendra effet à compter de la notification du marché jusqu'à exécution complète de l'ensemble des prestations afférentes à la présente révision du PLU. A titre indicatif, sa durée est estimée à 18 mois.

-D'engager les budgets nécessaires au financement des dépenses afférentes à la révision du PLU.

3 - CONVENTION ENTRE LA SAFER ILE DE FRANCE ET LA VILLE – MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE VEILLE ET D'OBSERVATION FONCIERE SUR LES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

M. AUBRY expose le projet de délibération.

En restant, justement dans le cadre du contrôle du foncier, pour éviter ce qui se passe dans beaucoup de communes qui ont beaucoup de zones naturelles et de zones agricoles où nous voyons fleurir des implantations sauvages de caravanes sur les terrains. Nous avons l'opportunité, avec une procédure qui a été faite par la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural de l'Ile de FRANCE), que l'on appelle le VIGIFONCIER, de conclure une convention avec eux, de façon à ce qu'il préempte sur les terrains, dans les zones naturelles et agricoles. Vous avez le détail de cette convention, le principe étant que la SAFER préempte pour céder son droit de préemption à une collectivité ou à des agriculteurs. L'avance de l'argent étant faite par la collectivité.

Cette convention est facturée 900€HT – forfait annuel lié à la démographie de la collectivité. La durée de la convention est de 1 an renouvelable tacitement tous les ans au 1er Janvier.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

DECIDE

- d'approuver la convention d'animation foncière entre la commune et la SAFER Ile de France.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

4 - APPROBATION DE LA CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU DU CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Et bien là, on rejoint justement le souci qu'avait M. THIERRY, justement. Le Conseil Général, dans le cadre de la politique de l'eau, ce sont de vieilles histoires, cela fait 25 ans qu'on en parle, a développé une charte de développement durable, je prends un exemple, qui conditionne leurs subventions à un rendement de réseaux qui doit être supérieur pour les villes à 85% et 65% pour les communes rurales. C'est la raison pour laquelle dans notre délégation de service public, nous avons donc inséré ces investissements qui sont nécessaires. C'est gagnant, gagnant, aussi bien pour le délégataire que pour la commune, puisque de toute façon, dans le programme de la DSP (Délégation du Service Public), celui-ci s'engage dans un délai de trois ans, à un

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

rendement de réseau de 90%, ce qui n'est pas rien, actuellement on est à 80%. Donc, moins de traitement d'eau, moins de fuites, etc...C'est la raison pour laquelle, on vous demande d'approuver la signature de cette charte de développement, vis-à-vis du Conseil Général.

M. THIERRY : Oui, j'ai lu la charte du Conseil Général qui est d'ailleurs très, très bien,

Réaction de l'assemblée

M. THIERRY : C'est vrai, je suppose que comme moi, vous l'avez appréciée.

M. RIESTER : On va l'approuver, voyez.

M. THIERRY : Je regrette un petit peu que vous soyez, comme ça, avec une arrière-pensée, tenus d'approuver cette charte. J'aurais aimé que ce soit la ville qui soit pilote dans ce domaine de l'eau, parce que M. AUBRY, vous vous souvenez depuis combien de temps on parle de la protection des captages. Depuis quand parle-t-on de la protection des captages ?

M. AUBRY : Ce n'est pas la ville qui distribue les subventions. Depuis un certain nombre d'années,

M. THIERRY : Un certain nombre d'années, oui.

M. AUBRY : Ca y est, c'est fait.

M. THIERRY : Voyez ! Tout arrive à qui sait attendre.

M. AUBRY : Ce n'est pas dû à vous.

M. THIERRY : Non, non, mais vous y êtes allés à petite vitesse.

M. RIESTER : Remerciez-nous M. THIERRY, allez, un petit merci, bravo là.

M. THIERRY : Non mais c'est très bien. C'est quand même normal que les captages aient un périmètre.

M. RIESTER : C'est tout ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

DÉCIDE

- d'adhérer à la présente Charte du développement durable dans le cadre de la politique de l'eau, élaborée par le Département de Seine-et-Marne,

- d'autoriser le Maire à signer la charte correspondante et tout autre document y afférant.

5 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LEGEAY expose le projet de délibération.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs afin d'anticiper et de préparer :

1) Le recrutement de 2 policiers, en remplacement d'un ASVP susceptible d'intégrer la Police Nationale, et d'un Brigadier chef principal partant en mutation. Il est prévu une marge nécessaire dans les 3 grades susceptibles d'accueillir les 2 personnes à recruter, afin de ne pas bloquer les recrutements faute de postes. Les postes inutilisés seront évidemment régularisés une fois les opérations terminées. L'effectif de police reste stable.

2) La nomination d'un professeur de l'école de musique non titulaire déjà présent, qui complète ainsi son emploi statutaire dans une autre commune.

3) La régularisation de 2 postes administratifs, qui sont à temps non complet.

4) Et enfin, la promotion de 6 agents.

Mme CANALE : J'ai une remarque, je constate en fait, qu'il y a deux postes créés à mi-temps, on sait très bien que les mi-temps, sont des emplois qui sont précaires, et difficiles au niveau... Comment ?

M. RIESTER : Les mi-temps sont des mi-temps.

Mme CANALE : Oui, les mi-temps sont des mi-temps, pourquoi ne pas avoir créé un poste complet, plutôt que deux mi-temps ?

M. LEGEAY : Parce que c'est notre choix, c'est tout.

Mme CANALE : D'accord, après je voulais savoir aussi où vous en étiez des emplois avenir ?

M. RIESTER : Les emplois d'avenir, écoutez, pour l'instant on n'a pas eu besoin de souscrire d'emplois d'avenir, il se trouve que je suis président de la Mission Locale, qui travaille d'arrache pied sur l'insertion professionnelle des jeunes, même la réinsertion sociale, parfois des jeunes. C'est un travail remarquable, c'est grâce aux équipes et à la directrice de la Mission Locale et des bénévoles qui aident, notamment les parrains, qui font un travail de bénévoles au service de ces jeunes. Une des missions des Missions Locales, aujourd'hui, est de travailler à la mise en œuvre d'un certain nombre de contrats d'avenir, donc, tout cela se fait en concertation avec la Mission Locale, on est en discussion. Pour l'instant, vous savez que nous sommes entre une politique de gestion au plus près des dépenses de fonctionnement, pour essayer d'avoir le maximum d'argent en épargne pour investir pour l'avenir de Coulommiers. Donc, tout cela se fait en équilibre, mais il n'y a pas de raison que peut-être, dans l'avenir, on ait des emplois d'avenir, pour l'instant, cela ne s'est pas présenté.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE

de modifier le tableau des effectifs tel qu'exposé ci-dessus.

6 - APPROBATION DU PROGRAMME PLURI-ANNUEL DES PREVISIONS D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

M. LEGEAY expose le projet de délibération.

La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 prévoit la mise en place d'un dispositif d'accès à l'emploi titulaire pour les agents non titulaires, et ce, jusqu'au 12 mars 2016.

Après recensement par le Centre Départemental de Gestion de Seine et Marne de nos effectifs de non titulaires, et analyse au regard de leurs situations de grade et d'ancienneté, il est apparu que 8 de nos agents pouvaient bénéficier de ce dispositif.

6 d'entre eux devront, avant d'être nommés stagiaires, subir des épreuves de sélection professionnelle. Il s'agit de personnes occupant des postes de catégorie B ou A, habituellement accessible après concours.

Ces sélections peuvent être organisées par le Centre Départemental de Gestion, sur la base d'une convention à des conditions financières qui nous paraissent intéressantes : 70 euros par poste. Compte tenu des difficultés d'organisation de telles sélections, et des conditions réglementaires (composition du jury), il est proposé de répondre favorablement à la proposition du CDG77.

2 autres agents pourront prétendre à une nomination de manière directe.

Compte tenu de l'étalement du dispositif jusqu'en 2016, il est prévu de déterminer un programme pluriannuel, voté par le Conseil municipal après avis du Comité Technique Paritaire, je vous rappelle qu'il y a eu un CTP le 21 février 2013, celui-ci s'est montré favorable à l'unanimité des représentants, de la municipalité et du personnel, au programme proposé : étaler les 8 postes sur les 2 premières années (2013-2014). L'avis a porté tant sur l'étalement des postes que sur leur choix.

Pour information, les agents auront la possibilité d'accepter ou refuser la proposition, et seront reçus préalablement, individuellement, pour connaître très précisément les conditions de nomination.

Mme CANALE : Je remercie M. LEGEAY d'avoir lu sa déclaration, finalement, vous voyez, vous reprochez à M. THIERRY de lire ses déclarations, je ne sais pas si tout le monde va faire pareil, mais voyez. Je voulais juste savoir...

M. RIESTER : Bravo, vous, vous ne lisez pas, c'est bien.

Mme CANALE : Bien non, regardez.

M. RIESTER : Bravo.

Mme CANALE : Je voulais savoir pourquoi vous avez attendu si longtemps, en fait, pour mettre en place cette titularisation ?

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : On n'a pas attendu de le faire, on titularise régulièrement des personnels, mais là, l'idée c'est de le structurer d'une certaine façon un peu plus claire, et de partager avec les représentants des organisations syndicales. Cela n'empêche qu'on l'a fait depuis longtemps, régulièrement, en fonction des équipes.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Décide

d'ouvrir, au titre du dispositif de sélection professionnelle, les postes suivants :

Grades et fonctions	2013	201	201	201	Nombre total de postes
Professeur d'Enseignement Artistique	1	0	0	0	1
Educateur des Activités Physiques et Sportives	1	0	0	0	1
Assistant d'Enseignement Artistique	0	4	0	0	4
Nombre total de postes par année	2	4	0	0	6

d'ouvrir, au titre du recrutement réservé sans concours, les postes suivants :

Grades et fonctions	2013	201	201	201	Nombre total de postes
Adjoint technique de 2ème classe	2	0	0	0	2
Nombre total de postes par année	2	0	0	0	2

de conventionner avec le Centre de Gestion de Seine - et - Marne pour l'organisation des sélections professionnelles pour les 6 postes ouverts au titre du dispositif de sélection professionnelle (70 euros par poste) ;

de prévoir les crédits nécessaires aux budgets correspondants.

Dit que les agents concernés recevront individuellement communication des conditions générales de titularisation.

7- DEMANDE GENERALE DE SUBVENTION POUR LES OPERATIONS 2013 RELATIVES AU MUSEE MUNICIPAL DE COULOMMIERS AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE DE FRANCE

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Il s'agit de solliciter des subventions auprès de la DRAC Ile de France, pour des opérations de mise en valeur des objets au musée municipal des Capucins, avec entre autre, l'achat de conservation préventive pour un montant de 8.200 €

La création d'un livret découverte du musée à destination du jeune public pour 1.577 €

On sollicite des subventions d'un montant de 3.400 €.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : Juste, on se remercie tous, mais on remercie aussi le Conseil Régional.

M. RIESTER : Très bien. Si on a la subvention, bien évidemment. C'est ce que l'on fait bien régulièrement dans les inaugurations, ne vous en faites pas, mais je vois que vous êtes le porte parole de la Région, exceptionnel.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

DECIDE

D'autoriser le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 3.400 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France.

8 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET PRIMITIF 2013 DE LA REGIE DU SERVICE CULTUREL

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Il s'agit d'un virement crédit de 1600 € de la régie du service culturel, rendu nécessaire par la création d'un compte « bourse et prix ».

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix pour, 7 abstentions (Mmes RABEY, SABATÉ, MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECÈS, CANALE, M. TREGOAT),

- décide de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°1 suivant le tableau annexé à la délibération.

9 - APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA PROGRAMMATION 2013 /2014 ET DE SON BUDGET DANS LE CADRE DE LA REGIE DU SERVICE CULTUREL

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

La saison à venir, puisque nous ne fonctionnons pas en année civile, mais en année scolaire, débutera en septembre prochain, saison 2013 pour terminer en juillet 2014.

Le budget de la saison culturelle a été arrêté à la somme de 500 131.33 € et la participation de la ville s'élève à 100 000 euros, soit cent mille euros.

Je vais vous présenter les grandes lignes de la saison à venir, donc, comme à l'accoutumé, il y aura une programmation pour les jeunes publics, et en soirée, pour les habitants et ceux qui sont intéressés, en journée pour les scolaires de Coulommiers. Il y aura aussi un rendez-vous avec un des professeurs de musique, c'est Monique TRECANT, le Messie, le 19 janvier prochain. Il est vrai que tous les ans, on essaye de monter un projet avec un ou plusieurs professeurs de musique. Il y aura bien évidemment des têtes d'affiche, avec entre autre, Maxime LEFORESTIER, Mickaël GREGORIO, le Djamel COMEDY CLUB, j'en oublie, il y aura aussi l'Harmonie municipale, avec son concert, la Nuit des Lumières, la présentation de saison qui aura lieu le 5 septembre prochain. La grande nouveauté de cette année, c'est le projet de partenariat avec le théâtre des Bouffes du Nord, puisqu'ils ont, je dirai, flasché sur le

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

théâtre, tant par le lieu hautement qualitatif que représente l'accoustique et cela va générer huit rencontres avec des mini résidences de grands artistes de renom. Ce sera sur des semaines, il y a un projet éducatif qui va être développé sur toutes les écoles de Coulommiers, de la maternelle, puisqu'il y a eu une demande. On a présenté ce projet là aux directeurs, avec Mme MOTOT, des écoles primaires et maternelles, ils ont été aussi demandeurs, pour les plus petits. Il y aura le quatuor GERARD, c'est une fraterie qui sera omniprésente sur toute l'année, que l'on retrouvera aussi, à l'occasion de la Duchesse de Longueville, il y aura d'autres beaux grands rendez-vous.

M. RIESTER : Et l'on devrait avoir de subventions du Conseil Général, et donc on remercie par avance le Conseil Général.

Mme MAASSEN : On espère bien, on les a sollicités, on les attend.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix pour, 7 abstentions (Mmes RABEY, SABATÉ, MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECÈS, CANALE, M. TREGOAT),

DECIDE

Approuve le programme de la saison culturelle 2013/2014 joint en annexe

Adopte le budget de la saison culturel arrêté à la somme de 500 131.33 € cinq cent mille cent trente et un euros et trente-trois centimes correspondant à la saison culturelle allant de septembre 2013 à août 2014.

Approuve la participation de la ville arrêtée à la somme de 100 000 euros soit cent mille euros.

Autorise le Maire ou son représentant à signer les contrats avec les artistes et les producteurs correspondants au titre de la programmation 2013/2014, et Madame Véronique MAASSEN par habilitation vu la délibération n°08/84 du 15 mars 2008

Autorise le Maire, à titre exceptionnel, à signer les contrats hors programmation en cas d'annulation de spectacle ou de programmation exceptionnelle, et Madame Véronique MAASSEN par habilitation vu la délibération n°08/84 du 15 mars 2008

Autorise le maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat

10 - MISE EN PLACE D'ACCES INTERNET FOURNIS AU PUBLIC DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX - APPROBATION DE LA CHARTE INTERNET

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Bonsoir, vous le savez, la ville de Coulommiers, souhaite toujours mettre à disposition des concitoyens, l'accès au numérique le plus facile possible, c'est la raison pour laquelle nous envisageons de mettre des spots WIFI dans certains bâtiments communaux. La première expérience aura lieu à la bibliothèque, c'est assorti bien

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

entendu de conditions d'accès, c'est la raison pour laquelle une charte est prévue. Vous savez très bien, vous avez peut-être été des utilisateurs de ces spots WIFI, vous devez tout d'abord vous identifier, entrer votre logging, puis un mot de passe, ensuite vous devez accepter les conditions d'utilisation. C'est précisément ces conditions d'utilisation que nous vous présentons ce soir, qui est une charte d'accès. En quoi consiste t-elle ? Tout d'abord à garantir, finalement la bande passante proposée par la commune, ne sera pas utilisée à des fins illicites, garantir aussi du bon fonctionnement de cet outil. Enfin, éviter que des débordements puissent avoir lieu, de fait les transactions seront cryptées et seront enregistrées pendant un an glissant, ce qui nous permettrait, effectivement d'opposer des recours si des utilisateurs avaient utilisé dans de mauvaises conditions, la bande d'accès proposée par la ville.

M. TREGOAT : Oui, M. le Maire, c'est juste pour avoir une confirmation, sur chaque carte WIFI, évidemment, c'est à chaque fois un mot de passe différent, puis un code d'accès je suppose.

M. FOURNIER : Dans le détail qui vous a été donné, c'est que votre carte d'accès, c'est celle qui est sur votre ordinateur ou votre PAD, enfin qu'importe, assistant personnel, vous devez vous identifier à partir d'une adresse URL, qui est votre identifiant chez un fournisseur d'accès et puis le mot de passe est celui que vous déclarez lorsque vous loguez sur notre serveur. Cela nous permettra de vous reconnaître, cela permettra à vous seul de vous loguer plusieurs fois si nécessaire au cours de l'année.

M. TREGOAT : Ce sera la même adresse URL pour tout le monde ?

M. FOURNIER : Non, c'est la vôtre. Est-ce que vous avez déjà utilisé un spot WIFI ?

M. TREGOAT : Oui.

M. FOURNIER : Vous allez, je ne sais pas, à l'aéroport de Paris, vous arrivez dans un hôtel, vous déclarez avec votre compte personnel, votre URL, je ne sais pas quel est le vôtre, mais c'est ça et derrière vous l'assortissez d'un mot de passe qui celui-ci est celui que vous dédiez à l'établissement où vous vous loguez

M. THIERRY : On commence par la bibliothèque, est-ce que vous avez d'autres points en ligne de mire à travers la ville ?

M. RIESTER : On va voir comment cela fonctionne avec la bibliothèque, et puis après monter gentiment en puissance, peut-être l'Hôtel de Ville, peut-être bâtiments administratifs. Tout cela n'est pas figé encore.

M. FOURNIER : On va faire un test.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver la charte Internet à destination du public ci-jointe.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 30 voix pour. 1 contre (M. TREGOAT),

DECIDE d'adopter la charte internet à destination du public.

11 - CONVENTION DE REMISE PAR GRDF DE CANALISATIONS DE GAZ NATUREL ABANDONNEES A SON CONCEDANT LA VILLE DE COULOMMIERS

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Toujours à objectif de développer nos réseaux numériques, nous avons fait le constat que GRDF a abandonné des canalisations de gaz dans nos artères, dans nos rues, et ces canalisations pourraient être mises à profit, pour tirer de la fibre optique. Elles sont d'un diamètre largement compatibles, leur état est aussi compatible avec cet usage. C'est la raison pour laquelle nous voulons conventionner avec GRDF, pour obtenir effectivement, la possibilité d'utiliser ces canalisations afin d'y introduire de la fibre optique, et distribuer, cela facilitera de toutes façons, la mise en place de la fibre optique, dans la plupart des artères de la ville. Vous avez pu voir dans la booklet, qu'il y a un linéaire conséquent, effectivement de tuyaux de gaz désaffectés, qui permettront de réaliser ces opérations.

M. THIERRY : Oui, j'ai vu que les rues qui étaient proposées, c'étaient des rues principalement en centre ville, est-ce qu'il y a d'autres canalisations abandonnées sur le territoire communal ? Est-ce que les hameaux à un moment seront concernés, voilà, c'est par curiosité.

M. FOURNIER : Pour répondre à votre curiosité, M. THIERRY, vous avez pu voir, effectivement, les artères principales, les diamètres des canalisations allaient de 300 mm à 108 mm, c'est donc compatible avec un réemploi facile. Après, dans les hameaux les diamètres sont inférieurs et surtout dans une qualité moindre. Donc, ce que l'on veut obtenir, c'est effectivement la possibilité de déployer de la fibre optique au moindre coût, et là, on a en l'occurrence, vous n'aimez pas le terme, une belle opportunité et nous la saisissons.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

approuve la convention la convention de remise par GRDF de canalisations de gaz naturel abandonnées à la ville de Coulommiers

autorise le Maire ou son représentant à signer la convention.

12 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES DONNEES NUMERIQUES GEOREFERENCEES RELATIVES A LA REPRESENTATION A MOYENNE ECHELLE DES OUVRAGES GAZ, OBJET DE LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Toujours un peu dans l'optique à la fois, gaz et numérique, il s'agit d'obtenir de GRDF, la transmission des documents graphiques, que nous voulons reconduire sur notre SIG communal, afin d'avoir la meilleure représentation possible des ouvrages de

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

distribution de gaz sur le territoire de Coulommiers, en l'occurrence, les points de recollement. Cela facilitera à termes les opérations de génie civil et voirie, et surtout, cela documente mieux, effectivement, notre système d'information graphique.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

approuve la convention de mise à disposition des données numériques géoréférencées relatives à la représentation à Moyenne Echelle des ouvrages gaz, objet de la concession de distribution publique

- autorise le Maire ou son représentant à signer la convention.

13 - RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AU TITRE DE L'ANNEE 2012

M. ASHFORD expose le projet de délibération.

C'est le rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité. Le travail de la commission communale pour améliorer l'accessibilité et les travaux effectués ont fait l'objet d'un rapport au titre de l'année 2012, rapport que vous avez dû recevoir, qui est mis à jour en fonction de tout ce qui a été fait durant l'année 2012, ce rapport a été présenté à la dernière commission accessibilité.

M. RIESTER : C'est rapide, voir rapport. Est-ce que vous avez des questions sur ce rapport ?

M. THIERRY : Je n'ai pas de question, c'est l'occasion, justement peut être de parler des perspectives à venir. On est sur le sujet du handicap, est-ce que pour 2013, voire le début 2014, vous avez aussi de perspectives à engager ?

M. ASHFORD : Sur le rapport, c'est marqué, il y a toujours des études qui sont menées, petit à petit. Déjà, il faut savoir, qu'à chaque fois qu'il y a un travail de voirie, les équipes mettent au normes les passages, les abaissements de trottoirs, etc, à chaque fois, c'est fait, en plus, les investissements pour d'autres projets plus ambitieux, c'est marqué dans le rapport. Vous avez par exemple, pour l'accès à la salle Le Valentin, on est en étude avec l'architecte des bâtiments de France.

M. RIESTER : C'est inscrit au budget.

M. ASHFORD : C'est au budget, mais on attend l'accord des bâtiments de France.

M. THIERRY : C'est très intéressant, j'ai lu le rapport, comme la séance est publique, c'est quand même important de le signaler.

M. RIESTER : C'est gentil de mettre en avant ce qu'on a fait et ce qu'on va faire. Je vous remercie, M. THIERRY, effectivement on a beaucoup fait pour la ville et à la ville, pour les personnes à mobilité réduite.

M. ASHFORD : On l'a présenté en commission.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Systématiquement, quand il y a des travaux, comme l'a dit M. ASHFORD, et là, je vous invite à aller voir ce qui a été fait rue Daniel TOURNEUR, en termes d'aménagement, à la fois en termes de stationnement de véhicules, mettre les voitures sur la chaussée et libérer les trottoirs. Ont été mis en œuvre les abaissement de nombreux trottoirs, des passages piétons sécurisés, des rélentisseurs qui vont être installés ou sont en cours d'installation. Ce qui a été fait, en face, rue du Général de GAULLE, et systématiquement, M. ASHFORD avec les équipes techniques regardent quand on a un projet d'aménagement, pour faire en sorte que l'accessibilité soit la meilleure possible. Evidemment, on va avoir le bâtiment administratif qui va être ouvert en fin d'année, début d'année, qui sera accessible aux personnes à mobilité réduite. Nous aurons aussi l'accueil services techniques, la direction des services techniques, l'urbanisme, seront revus pour faciliter l'accessibilité, et puis, nous travaillons, en 2013, cela a été budgété, on l'a dit lors du vote du budget, sur la mise en conformité de la salle Le Valentin, une belle salle d'exposition et qui, aujourd'hui, n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite, ou aux personnes avec des difficultés, ou aux mamans avec des poussettes, c'est compliqué. Là, il faut que ce soit joli et esthétique sur ce site qui est magnifique, c'est pour cela que nous travaillons, services techniques et architectes des bâtiments de France, à l'installation d'un dispositif le plus discret possible, mais aussi le plus efficace.

Mme CANALE : M. RIESTER, juste quelques remarques sur ce qui vient d'être dit, je suis une maman avec une poussette en ce moment, je suis quand même assez sensible aussi à l'accès aux personnes en fauteuil, notamment dans les magasins. Je voulais savoir s'il y a un travail de la commune, fait avec les commerçants de Coulommiers, pour que les accès aux magasins soient plus faciles, les portes également. Il y a vraiment un souci à ce niveau là. J'ai constaté l'autre jour, il y avait des jeunes qui faisaient certainement un projet avec des personnes en fauteuil, qui pointait du doigt un certain nombre de magasins, notamment dans la rue piétonne. C'est vrai que cela pose problème, à part une pharmacie qui a mis une rampe, les autres magasins ne tiennent absolument pas compte des personnes en fauteuil, des personnes âgées avec déambulateur, et puis des mamans avec poussettes. Excusez-moi, je finis, l'autre remarque que je ferais, c'est sur les bus. Est-ce qu'il y a, à un moment le renouvellement des bus, j'ai constaté dans plusieurs villes, maintenant, qu'ils sont plus bas, ou qui remontent, je ne sais pas comment cela se passe, en tout cas...

M. RIESTER : N'énervez pas Mme MOTOT sur les bus.

Mme CANALE : Non, mais, c'est vrai, j'ai trouvé que s'il y avait une réflexion sur de nouveaux bus, pourquoi pas, et enfin, je trouve aussi que, quand on parle d'aide aux personnes souffrant de handicap, on ne peut pas parler que de travaux. Il y a aussi, peut-être, sur les emplois avenir, ce serait peut-être intéressant, de l'aide à la personne, l'accompagnement etc, qui peuvent aussi être, un travail de la mairie.

M. ASHFORD : Concernant les arrêts de bus, ils commencent à être aménagés un peu partout, pour permettre aux handicapés de monter ou de descendre d'une manière correcte. Rue Robert ELVERT, il y en a qui ont été faits, d'autres aussi, là, les travaux sont déjà engagés et avancent.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Et les bus, on a investi dans des bus, qui justement, sont équipés de ce dispositif. Je vous invite à prendre le bus urbain, vous verrez qu'il y a ce genre de dispositif qui sont déjà prévus en conséquence.

M. FOURNIER : Concernant l'aménagement des arrêts de bus, c'est un marché, finalement qui est sous l'égide du TRAMY, et nous avons un groupement de commandes. Nous avons reçu les offres, elles sont en dépouillement, c'est 17 arrêts de bus qui vont être mis en conformité, sur la commune. Mise en conformité et particulièrement du point de vue de l'accès. Cela a été un petit peu long, du fait qu'effectivement, c'est quelque chose qui est géré par le TRAMY, pour ce qui concerne la ville, nous faisons dans la cadre d'un groupement de commandes.

M. ASHFORD : Je voulais revenir sur les commerces, il faut savoir que la loi les oblige à être aux normes jusqu'en 2015, certains se mettront aux normes, il est certain que cela ne dépend pas de la commune, c'est des affaires privées, certains seront aux normes en 2015. Il faut savoir que tous ne seront sûrement pas aux normes, pour certains, ils vont être obligés de demander des dérogations ou d'attente d'aménagements autres dans des magasins qui ne peuvent pas être avec une pente, ou aux normes, qui sont trop petits, etc. Ils ont jusqu'à 2015 pour se mettre aux normes. Certains ont déjà commencé, quand même.

M. RIESTER : C'est vrai que ça va être l'objectif, effectivement sensible, parce qu'évidemment, c'est complexe dans les centres villes anciens, dans des petites boutiques, qui n'ont pas été prévues, à l'origine à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, pour parfois des commerces qui n'ont pas forcément beaucoup de moyens pour investir massivement. Si tant est qu'ils puissent investir, à la fois physiquement et techniquement. C'est vrai que pour un certain nombre de commerçants, cela coûte très cher de le faire, ce n'est parfois pas possible techniquement, reste que l'on s'aperçoit que quand même, il y a des boutiques qui changent de propriétaires, d'enseigne, ou qui modernisent leur magasin, la plupart du temps, elle arrivent à le faire. Je ne vais pas citer de nom d'enseigne, on les a toutes en tête, ils ont pu faire des travaux importants, modifier même l'organisation interne de leur magasin pour ça. C'est bien, parce que cela permet aux personnes d'entrer plus facilement. Quand cela se présente et qu'il y ait à faire des aménagements, routiers, etc, on essaye nous, de trouver les moyens pour que ce soit le plus facile possible, qu'il y ait le moins de marches possibles entre l'entrée et le trottoir, le domaine public, ce n'est pas toujours possible, on est à l'écoute des commerçants, nos services techniques aussi, pour faire les petits aménagements extérieurs aux magasins qui pourraient être possibles ou nécessaires, pour les aider. Comme l'a très bien dit M. ASHFORD, c'est du domaine privé, une responsabilité privée de ces magasins, on ne peut pas se substituer à eux. L'idée, c'est de travailler en bonne intelligence avec eux, pour les faire monter en normes d'accessibilité. Je pense, objectivement, que les commerçants ne seront pas tous dans les clous en 2015. C'est une problématique dans tous les centres anciens, de toute la France. Mais le dialogue se passe plutôt bien, et ça avance. Les bus, on en a parlé, concernant l'accompagnement, vous voulez peut-être ajouter quelque chose ?

M. ASHFORD : Oui, concernant l'accompagnement aux personnes handicapées, les personnes âgées qui sont, vu l'âge, parfois aussi handicapées, on travaille en relation

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

avec le CCAS, ils ont accès au CCAS avec l'aide à domicile, etc. Il y a vraiment des choses qui sont faites dans ce service pour apporter du soutien à cette population.

M. THIERRY : M. le Maire, simplement j'ai assisté dernièrement à une conférence sur le TRAMY, d'ailleurs, Mme PICARD était présente, elle a pu entendre, sur le territoire, on a des arrêts de bus qui vont être aménagés, alors que le cheminement ne le sera pas. Donc, j'espère qu'à Coulommiers, on veillera à ce qu'entre l'arrêt de bus et le domicile on puisse avoir une continuité. La remarque portait peut-être sur des communes rurales. Nous sommes en milieu urbain et veillez à ce que l'on ne fasse pas des arrêts de bus vers lesquels ne peuvent pas aller les personnes en fauteuils.

M. RIESTER : Très bien, on va essayer

Mme MOTOT : C'est uniquement en milieu rural que se pose le problème, parce que j'ai eu affaire aussi, par le TRAMY à ce problème, et il y a même des endroits où cela n'est guère possible de les faire.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

Prend acte du rapport de la commission communale pour l'accessibilité au titre de l'année 2012

14 - RESPONSABILITE CIVILE DE LA COMMUNE – INDEMNISATION DEGATS CAUSES SUR LE VEHICULE DE MADAME PETIT

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

Certains sinistres occasionnant des dégradations sur des biens appartenant à des tiers peuvent engager la responsabilité de la commune.

Pour rappel, lorsque les sinistres sont d'un montant supérieur à la franchise du contrat d'assurance de la commune, l'assureur de la commune procède à leur règlement.

Par contre lorsque les sinistres sont d'un montant inférieur à celui de la franchise du contrat d'assurance de la commune, qui est de 850 euros pour 2013, ils ne sont pas pris en charge par celle-ci. Il incombe donc à la commune de rembourser elle-même le montant des réparations.

La responsabilité de la commune étant engagée de façon certaine, le remboursement des dommages est demandé à la commune.

Vous trouverez ci-après l'état correspondant au titre du deuxième trimestre 2013.

Date du sinistre	Nom du Tiers	Objet du sinistre	Montant du remboursement	Bénéficiaire
07/05/2013	Mme PETIT Mélanie	Remboursement franchise	137.00 euros	M. ou Mme PETIT Sébastien

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- décide de procéder au remboursement des dégradations indiquées sur le tableau ci-dessus :

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- dit que les écritures correspondantes seront imputées au compte FIN 020/678 SIN,
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir à cette fin.

15 - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE PENALITES DE RETARD POUR PAIEMENT DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

M. le Trésorier Principal de Brie-Comte-Robert a transmis une demande de remise gracieuse formulée par la SCI LES TILLEULS correspondant à des pénalités de retard d'un montant de 114,76 €, sur la TLE (Taxe Locale d'Equipelement) suite à la délivrance du PC 1310800041C1 pour une construction au 44 rue de l'Orgeval – ZAC de la Prairie Saint Pierre.

La SCI LES TILLEULS s'est acquittée du montant de la taxe. Elle déclare ne pas avoir reçu l'avis d'imposition.

En application des dispositions de l'article L 251 A du livre des procédures fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versement et participation d'urbanisme.

Compte tenu du dossier transmis avec avis très favorable de M. le Trésorier de Brie-Comte-Robert, il est proposé d'accorder la remise gracieuse de la pénalité de retard de paiement pour un montant de 114,76 €.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

DECIDE d'accorder la remise gracieuse de la pénalité de retard de paiement pour un montant de 114,76 € à la SCI LES TILLEULS

Dit que la commune s'engage à restituer la somme de 114,76 €.

M.THIERRY : M. le Maire, vous essayerez de payer vos impôts en retard, et puis de demander de ne pas avoir la pénalité. Donc, nous allons voter pour, mais quand même, pour les citoyens...

Mme DELOISY : Ils avaient payé.

M.THIERRY : Oui, mais dire qu'ils n'ont pas reçu, ils sont sencés le savoir.

Mme DELOISY : Ils avaient payé ce qu'ils devaient, c'est juste une pénalité de retard. Le dossier est très complet, par rapport au Trésorier public.

Micro fermé, audible.

M. RIESTER : Oui, c'est sur proposition du Trésorier me souffle M. FOURNIER.

Micro fermé, inaudible

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : C'était bien jusque là, M. THIERRY, pourquoi vous nous faites cette dernière phrase ?

16 - APPROBATION DES RAPPORTS CONCERNANT LE FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE - EXERCICE 2012

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

Comme chaque année, la loi n° 91-429 du 13 mai 1991, instituant une dotation de solidarité urbaine et un fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France, prévoit que le Maire d'une commune ayant bénéficié de ces dotations doit présenter au Conseil Municipal, pour chacune d'entre elles, un rapport retraçant les actions entreprises visant au développement social et à l'amélioration des conditions de vie, avant la fin du premier semestre de l'année qui suit la perception des dotations.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de statuer sur les rapports susvisés.

1/ La Dotation de Solidarité Urbaine :

En 2012 la ville de Coulommiers a perçu 537 057 euros au titre de la dotation de solidarité urbaine (DSU). Cette dotation a augmenté de 1.7% par rapport à celle allouée en 2011.

Le tableau joint au présent rapport détaille les actions menées en direction : de la sécurité des personnes, de l'accueil des jeunes et des équipements de loisirs.

La DSU 2012 a permis de financer, en investissement :

- De la vidéo protection et des alarmes anti-intrusion sur le bâtiment BRODARD,

- la dépose et pose d'une porte sectionnelle avec mise en place d'un rideau au centre technique municipal,

- le renouvellement du parc extincteur, des défibrillateurs, la fourniture et la pose de pare-ballons sur des bâtiments de la ville

- la fourniture et pose d'une baie pour le point d'accès au droit

Il a été mis en conformité de traversées piétonnes dans les rues de la ville pour la sécurité des personnes

- dépose d'une ancienne clôture détériorée, la réhabilitation de la toiture ainsi que la réfection de l'étanchéité à l'école Jehan de Brie

- la mise en peinture, la réfection des faux-plafonds et de l'électricité à l'école Charles de Gaulle

- la fourniture et pose d'une porte sécurisée à l'école Pauline Kergomard

- la fourniture et pose de fenêtres PVC à l'école Louis Robert

- la fourniture et pose d'une main courante et d'une barrière pivotante au parc des sports

- le remplacement de la toile de la bulle de tennis

- la mise en place d'une structure d'escalade au gymnase des Capucins du matériel sportif pour le parc des sports

Elle a en outre été utilisée en fonctionnement pour :

- une mise en sécurité des tribunes télescopiques de la sucrerie,

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- la réfection de panneau d'un mur sur un bâtiment de la ville,
- une mise en sécurité incendie de l'église,
- la fourniture et pose de volets au point d'accès au droit,
- le remplacement de l'alimentation de secours à l'école Jehan de Brie,
- le remplacement d'une centrale d'alarme à l'école Louis Robert,
- la réalisation d'un mur à l'espace Lafayette suite à dégradations,
- la mise en conformité électrique du centre de vacances « Le Nid » de Longchaumois ainsi que le calorifugeage de la chaufferie,
- des travaux de peinture à la bibliothèque
- le remplacement de détecteurs de fumée à la Grange aux Dîmes
- la reprise de plafonds et murs à la maison des sports, suite à dégradations
- des travaux de peinture à la sucrerie,
- la remise en peinture du hall et le remplacement des lampes du gymnase des Capucins,

2/ Le Fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France :

En 2012, la ville de Coulommiers a perçu, au titre du Fonds de Solidarité urbaine des communes de la région d'Ile de France (F.S.R.I.F.), une dotation de 723 293 euros. Cette dotation a augmenté de 13.7 % par rapport à celle allouée en 2011.

Le tableau joint au présent rapport détaille les actions entreprises, financées en moyenne à 62,17% par le F.S.R.I.F.

Le F.S.R.I.F. a été utilisé dans des actions menées en étroite concertation avec le monde associatif et la priorité a été donnée aux subventions versées aux associations à caractère social, culturel, sportif et tournées vers la jeunesse.

M. THIERRY : Je vais lire ma dernière déclaration, M. le Maire

M. RIESTER : C'est bon à savoir.

M. THIERRY : Je fais comme tout le monde, cela permet de ne rien oublier.

Le Fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France a été créé par la loi n° 91-429 du 13 mai 1991 avec pour **objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie** dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières **au regard des besoins sociaux de leur population** sans disposer de ressources fiscales suffisantes.

Pouvez-vous nous expliquer en quoi certaines utilisations des dotations reçues relèvent de l'amélioration des conditions de vie au regard des besoins sociaux de la population, quand il s'agit de :

- La vidéo protection et des alarmes sur le bâtiment acheté pour aider la société MAURY.
- La pose d'une porte au centre technique municipal.
- Le remplacement de la toile de la bulle de tennis.
- La réfection d'un panneau de mur sur un bâtiment de la ville.

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Le remplacement de détecteur de fumée à la Grange aux Dîmes.

Nous ne voyons pas comment le tennis ou la sécurité matérielle concernent des mesures sociales.

Nous n'avons pas la même perception des besoins sociaux de la population et de l'amélioration de ses conditions de vie.

Nous pensons que les sommes pouvaient être mieux et plus justement utilisées à destination de nos columériens les plus modestes.

M. RIESTER : Très bien, écoutez, vous aurez l'occasion, si vous vous présentez, d'expliquer ce que vous voudrez faire aux Columériens, pour les Columériens dans quelques mois.

Mme DELOISY : Si je peux me permettre, juste faire attention, il ne faut pas confondre la Dotation de Solidarité Urbaine, et le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France. Il y a bien deux choses différentes, là, j'ai l'impression que vous avez un peu entrelacé les deux, si je peux me permettre.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix pour, 7 abstentions (Mmes RABEY, SABATÉ, MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECÈS, CANALE, M. TREGOAT),

- APPROUVE les rapports sur l'utilisation des dotations perçues en 2012, au titre de la DSU et du FSRIF, annexés à la délibération.

17 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET VILLE 2013

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

Cette décision modificative soumise à l'approbation du conseil municipal répond à la nécessité de procéder à des ajustements pour prendre en compte les éléments budgétaires intervenus depuis le vote du budget primitif.

En Fonctionnement la DM s'équilibre à 131 483 euros en dépenses et en recettes.

En investissement la DM s'équilibre à 131 003 euros en dépenses et en recettes.

Le détail des dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement est annexé à la présente note de présentation. Les points principaux à retenir sont toutefois les suivants :

Recettes de fonctionnement

Contributions directes : - 167 984 €

Cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises :

+ 6 798 €

Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France : + 157 680 €

Dotation forfaitaire : + 4 295 €

Dotation de solidarité urbaine : + 119 435 €

Dotation nationale de péréquation : - 3 218 €

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Compensation des pertes de bases d'imposition à la taxe professionnelle : - 7 403 €
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle : - 21 093 €
Compensation au titre des exonérations des taxes foncières : + 5 339 €
Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation : - 8 633 €
Régularisation d'amortissement (opération ordre) : + 46 267 €

Dépenses de fonctionnement

Intérêts en régularisation : + 16 705 € un emprunt ayant une échéance au 25 décembre 2012, la clôture budgétaire ayant été faite, l'échéance n'a pu être honorée que tout début janvier 2013

Dotation aux amortissements des immobilisations (opération d'ordre) suite à régularisation : + 44 488 €

Déménagement des services administratifs : 17 400 €

Diagnostics obligatoires suite à vente caserne des pompiers : + 13 070 €

Maintenance préventive du système de vidéo protection 1ère année : 15 600 €

Honoraires pour l'aménagement d'un local professionnel : + 4 000 €

Autofinancement : + 11 711 €

Recettes d'investissement

Autofinancement : + 11 711 €

Vente d'une parcelle de la ZAC à la Sté immobilière européenne des mousquetaires : + 1 537 500 €

Cessions : - 248 000 € (terrains) et + 400 € pour un tracteur

Régularisation d'amortissement (opération d'ordre) : + 44 488 €

Etude suivie de travaux (opération d'ordre). suite aux études, les travaux du mur d'escalade ont été réalisés, les études étant mises sur une nature spécifique (2031), il y a lieu de regrouper les études aux travaux (2313) : + 1 615 €

Régularisation participation OPH pour la requalification du quartier des Templiers : + 6 460 €

Régularisation du FCTVA : - 554 738 €. Le montant est important, mais c'est vrai que des travaux auraient dû être réalisés en 2012, ils ne l'ont pas été, donc on ne peut pas récupérer le FCTVA, et d'autre part, le mode de calcul a changé. Donc, c'est vrai qu'on avait peut-être un petit peu optimisé sur le FCTVA, mais comme beaucoup de choses ont été à revoir, on préfère régulariser tout de suite, quitte à, effectivement, remettre une augmentation dans une décision modificative plus tard. Là, on arrive à un emprunt de : - 668 433 €

Dépenses d'investissement

Capital emprunt (régularisation) : + 25 000 €, un emprunt ayant une échéance au 25 décembre 2012, la clôture budgétaire ayant été faite, l'échéance n'a pu être honorée que tout début janvier 2013

Régularisation d'amortissement de subventions pour des écritures anciennes (opération d'ordre) : + 46 267 €

Etude suivie de travaux (opération d'ordre) : + 1 615 €

Acquisition d'un local rue des Alliés : 1 050 €, je vous rappelle que c'est pour les restaurants du cœur.

Un complément pour l'achat du lave-vaisselle à l'école Charles de Gaulle qui a cessé de fonctionner : 1 215 €

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Une ouverture de classe pour l'école Charles de Gaulle : + 4 000 €
L'achat de mobilier de bureau pour l'office du tourisme : + 2 000 €
Travaux sur feux tricolores à Pontmoulin : 4 800 €
La dépose, la restauration et la repose d'un vitrail pour le musée : + 3 000 €
L'achat d'un réfrigérateur pour l'école Jean de La Fontaine : 2 590 €
Le réajustement de la maîtrise d'œuvre suite au nouveau projet à l'école de Vaux : + 46 885 €

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix pour, 7 abstentions (Mmes RABEY, SABATÉ, MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECÈS, CANALE, M. TREGOAT),

- décide de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°1 suivant le tableau annexé à la délibération.

M. RIESTER : Vous faites l'eau Mme DELOISY ?

Mme DELOISY : Je vais faire l'eau et l'assainissement.

18 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET DU SERVICE DE L'EAU 2013

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

La décision modificative soumise à l'approbation du conseil municipal répond à la nécessité de procéder à des ajustements pour prendre en compte les éléments budgétaires intervenus depuis le vote du budget primitif du service de l'eau.

En fonctionnement la DM s'équilibre à 0 euro en dépense et en recette. Elle ne comprend qu'une régularisation d'amortissement (opération d'ordre) de 901 euros qui concerne des travaux AEP (assainissement eaux pluviales) rue des Ouches et la pose d'un compteur boulevard de la Marne, équilibrée par une baisse de l'autofinancement.

En investissement la DM s'équilibre à 11 640 euros en dépenses et en recettes. Elle est destinée à l'inscription d'une opération de 10 000 euros sur les réseaux d'adduction d'eau pour le règlement des factures uniques et à des opérations d'ordre pour la récupération de la TVA et à des opérations réelles pour constater la recette de récupération de cette TVA sur les travaux à hauteur de 1 640 euros.

Des opérations sont budgétées sur le compte 23 (prévision), au reçu de la facture s'agissant d'une facture unique, elle ne peut être mandatée qu'au compte 21, car il n'y aura pas d'autres immobilisations et il faut prévoir en conséquence pour la récupération de la TVA.

La décision modificative n°1 porte les prévisions d'autofinancement à -901 € et les prévisions d'emprunt à +8 360 €.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix pour, 7 abstentions (Mmes RABEY, SABATÉ, MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECÈS, CANALE, M. TREGOAT),

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- décide de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°1 suivant le tableau annexé à la délibération.

19 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ASSAINISSEMENT 2013

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

La décision modificative soumise à l'approbation du conseil municipal répond à la nécessité de procéder à des ajustements pour prendre en compte les éléments budgétaires intervenus depuis le vote du budget primitif.

En fonctionnement la DM s'équilibre à 0 euro en dépense et en recette. Elle comprend des régularisations d'amortissement de 4 306 euros qui concerne des travaux d'assainissement rues des Ouches et de la Thibaude, une inspection télévisée sur le réseau d'assainissement, le raccordement de la station d'épuration de Mouroux et le réaménagement de la rue Léon-Lahitte, équilibrée par une baisse de l'autofinancement.

En investissement la DM s'équilibre à 0 euro en dépense et en recette. Elle comprend un virement de crédit de 30 000 euros du compte 23 au compte 21 pour le règlement des factures uniques, des régularisations d'amortissement (opérations d'ordres) pour 4 306 euros.

Dépenses de fonctionnement

Une régularisation d'amortissement de 4 306 €

Autofinancement : -4 306 €.

Recettes d'investissement

Autofinancement : -4 306 €

Réajustement d'amortissement : 4 306 €

Dépenses d'investissement

Installations techniques : -30 000 €

Réseaux d'assainissement : +30 000 €

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix pour, 7 abstentions (Mmes RABEY, SABATÉ, MM. COILLOT, THIERRY, Mmes MARTIG-DECÈS, CANALE, M. TREGOAT),

- décide de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°1 suivant le tableau annexé à la délibération.

20 - DECISIONS DU MAIRE –COMPTE RENDU

M. le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre en fonction des délégations qui lui ont été données :

- N° 13/101 en date du 16 avril du 2013 : Désignation du Cabinet BARDON DE FAY – 51 bis, rue de Miromesnil – 75008 PARIS, pour représenter la commune suite au recours contre le permis de construire PC 077 131 11 C0077 du 14 août

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2012 relatif à la construction d'une station-service et d'une station de lavage rue de Montigny.

- N° 13/102 en date du 16 avril 2013 : Désignation du Cabinet BARDON DE FAY – 51 bis, rue de Miromesnil – 75008 PARIS, pour représenter la commune suite au recours contre le permis de construire PC 077 131 12 C00029 du 20 novembre 2012 relatif à la réhabilitation et construction de logements neufs avenue de Rebais.
- N° 13/120 en date du 25 avril 2013 : Révision du plan de financement à la demande du sous-préfet, concernant la demande pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2013.
- N° 13/124 en date du 29 mai 2013 : Participation des familles à la carte IMAGINE'R pour l'année scolaire 2013/2014 :

Son prix unitaire est de 323,30 €

- pour 1 enfant le tarif annuel est de 56 €
- pour 2 enfants le tarif annuel est de 94 €, soit 47 € par enfant
- pour 3 enfants le tarif annuel est de 124,50 €, soit 41,50 € par enfant
- pour 4 enfants le tarif annuel est de 164 €, soit 41€ par enfant
- A partir de 5 enfants, le tarif annuel par enfant est de 40 €

Les présentes décisions sont portées au registre des délibérations.

Pour tout renseignement, ces actes sont consultables à la Direction Générale des Services.

21 - QUESTIONS DIVERSES

Question sur les Caméras suite aux tags qui ont été faits sur les murs du centre ville

Mme CANALE : M. RIESTER, j'ai lu dans le dernier Pays Briard, fameux journal local qui titrait sur les tags dont serait victime Coulommiers, actuellement, alors je me posais des questions sur la qualité de nos caméras de surveillance qui nous ont coûté si cher. Alors, où sont elles, est-ce qu'elles servent, est-ce qu'on en met d'autres, est-ce que finalement on aurait eu plus d'intérêts à avoir plus de personnes sur le terrain, au niveau de la Police Municipale, que des caméras pour appréhender nos tagueurs ?

M. RIESTER : Premier point, c'est que les caméras ne sont pas encore installées, il n'y en a aucune d'installée, donc, évidemment, on ne peut pas filmer, c'est une raison importante, déjà et principale. Deuxièmement, sur le fond, après, c'est un ensemble de réponses. Je rappelle que l'on est une ville de 15 000 habitants, avec des moyens limités, c'est un ensemble de réponse, cela passe par la vidéo protection, un dispositif qui va être mis en œuvre fin d'année, début de l'autre. On a du personnel municipal, il y a le travail du service jeunesse et du service des sports, il y a le travail de la Police Municipale, le Police Nationale, il y a le travail à posteriori des équipes techniques qui

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

essayent de donner des coups de mains quand c'est possible, parce que c'est normalement de la responsabilité des propriétaires de se remettre en conformité, mais quand il y a des murs mitoyens, etc..., très visibles, on essaye de jouer le jeu, de trouver des solutions intelligentes avec les propriétaires. On essaye à l'Office Public de l'Habitat, d'installer un accueil pour le quartier des Templiers, qui se situera dans le centre commercial, on a la directrice de l'Office, Mme THOURET, qui a eu la bonne idée de faire travailler un jeune graffe, un ou plusieurs, d'ailleurs, jeunes graphistes qui ont fait un graf sur le rideau métallique. On leur donne la possibilité de s'exprimer, comme on l'a fait dans le parc des sports, où ils ont la possibilité de s'exprimer. Après, il y a toujours un voyou ou deux qui sont juste là pour dégrader les murs et les biens publics, comme on a pu avoir ici ou là, il faut tout de suite réagir, c'est ce que l'on essaye de faire, avec les différents dispositifs qui sont les nôtres. Ne rien lâcher parce que c'est inacceptable, que quelques petits voyous se permettent de dégrader le bien commun, et le patrimoine de Coulommiers. On est très vigilants, très déterminés face à ces quelques personnes, en même temps, on essaye d'avoir une réponse adaptée, à la fois de prévention et de répression.

Point sur la réponse apportée à la question d'un citoyen

M. THIERRY : Oui, M. le Maire, je vais essayer de vous poser une question moins agaçante que la dernière fois...

M. RIESTER : Sans la lire, parce que vous avez dit que c'était la dernière fois que vous lisiez, ou alors, vous allez nous mentir. Ça, je n'ose pas l'imaginer.

M. THIERRY : Avant les vacances, je vais essayer de faire un effort, je ne vais pas lire.

Mme CANALE : Vous n'avez pas été coaché.

M. RIESTER : Pas facile, allez-y.

M. THIERRY : Oui mais je ne suis pas coaché aussi, c'est vrai M. le Maire, il faut me pardonner, je n'ai pas fait...

M. RIESTER : Mme CANALE a été coachée peut-être ?

Micro fermé, inaudible

M. THIERRY: M. le Maire, la dernière fois, je vous avais posé une question, d'un citoyen qui s'adressait à vous, et vous vous étiez un peu fâché, mais le résultat a quand même été positif, parce qu'il a obtenu réponse, donc ça je voulais le signaler. Donc, quelques fois, il est bon de poser les petites questions au conseil municipal.

Sécurisation de la circulation des piétons au passage à niveau

M. THIERRY : Alors moi je voudrais revenir sur une question que j'ai posée en 2001, en 2001, ce n'était pas vous le Maire, c'était M. Guy DRUT...

M. RIESTER : Douze ans après, M. THIERRY...

M. THIERRY : A l'époque vous étiez quand même Adjoint, et on m'avait répondu que l'on s'occupait de la chose. En 2008, mon ex collègue, M. LILLEMANN avait également posé la question, et je me souviens que c'était Mme MOTOT, qui lui avait dit, « ne vous inquiétez pas M. LILLEMANN, nous sommes en contact avec la SNCF, tout va bien. Aujourd'hui, donc, cinq ans plus tard, le passage à niveau, le parcours piétons, le trottoir vient toujours contre la route. Il y a des convois exceptionnels qui en ce moment traversent Coulommiers, moi je vous pose la question, où en êtes vous avec la SNCF, avez-vous pris rendez-vous avec M. PEPY ? Peut-être que c'est avec lui que vous devriez négocier, parce que depuis le temps que cela dure, je ne vois pas, il faut monter très haut, là. Alors, vous allez nous répondre, vous allez nous dire où vous en êtes, je suis sûr que vous nous direz que vous êtes en bonne relation et puis on attendra peut-être cinq ans avant de voir les travaux se réaliser.

M. RIESTER : Bien, écoutez, sur cette question de la SNCF, effectivement, Mme MOTOT est à la pointe des relations complexes qu'il peut y avoir, à la pointe des négociations avec la SNCF et la ville, mais aussi, RFF, Réseau Ferrés de France, puisque cela ne vous a pas échappé que maintenant tout cela est très imbriqué, séparé, mais en fin de compte, imbriqué. L'un dit que c'est la SNCF, l'autre dit, non c'est RFF. Quand on s'adresse à RFF, et bien non, c'est la SNCF, mais depuis, objectivement, depuis des mois, voire une bonne année, on y voit plus clair puisque la SNCF s'est organisée avec un dispositif qui s'appelle GARE ET CONNEXION, qui est un dispositif spécifique pour l'Ile de France, et qu'ils ont bien perçu, parce que nous n'étions pas les seuls à désespérer d'avoir des réponses précises de la SNCF. Elus locaux de la Région Ile-de-France, particulièrement, Gauche, Droite confondues d'ailleurs, et donc, la SNCF s'est structurée avec un service à part, qui a pour vocation de traiter les questions liées aux gares, en Ile-de-France, et Dieu sait s'il y a des sujets à voir, les sujets de sécurisation, les sujets de stationnement, les sujets de circulation douce, les sujets d'information des passagers, etc..., de gares routières adjacentes aux gare SNCF. Donc, Mme MOTOT travaille d'arrache pieds avec toutes ces équipes depuis un certain temps, pour arriver à cerner un certain nombre de préoccupations majeures, avoir ouvert un certain nombre de dossiers, et de hiérarchiser les priorités et de voir ce qui pouvait être fait, plus ou moins à court terme, avec une efficacité plus ou moins grande.

Alors, premier point, sécurisation du passage à niveau, c'est très complexe, parce qu'il y a des infrastructures techniques électriques, qui sont problématiques et qui coûtent très cher à déplacer, Mme MOTOT va vous dire précisément à quelle échéance elle voit les choses. On devrait aboutir relativement rapidement, avec une participation de la ville, parce que cela fait partie des dispositifs qui sont toujours comme cela, mis en œuvre avec une participation de la ville, sur la sécurisation du passage à niveau.

Ensuite, nous travaillons sur un deuxième point qui est la gare routière, vous avez vu que nous avons travaillé, c'est Mme MOTOT qui était à la manœuvre avec quelques autres Elus, pour faire en sorte de créer une gare routière au niveau du collège Hyppolite REMY, en lien avec le STIF, en lien avec les transporteurs, en lien avec le Conseil Général, on a réussi, il nous semble, à une organisation des flux en matière de gare routière assez pertinente, devant le collège Hyppolite REMY. Nous travaillons aussi, avec les services techniques de la ville, à obtenir dans l'avenir, un dispositif un peu semblable sur la gare routière devant la gare SNCF.

Ensuite, il y a le projet, le programme plus complet qui est la question du stationnement, parce que, comme dans toutes les gares des franges d'Ile-de-France,

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Elus locaux, nous nous sommes confrontés à la même problématique riverains, à la même problématique dans l'absolu, ce n'est pas mal, les gens prennent leurs voitures pour aller à la gare pour éviter d'aller avec leurs voitures jusqu'à PARIS, quand ils doivent aller travailler à PARIS ou en région Parisienne, et donc, ils laissent leurs voitures à proximité des gares. Sauf que les gares, n'avaient pas été créées à l'époque pour autant de stationnement. Donc, on s'aperçoit aujourd'hui, à la gare de Coulommiers, qu'on est en saturation en termes de stationnement, situation déjà difficile, mais moins difficile que l'on peut le voir à la FERTÉ-SOUS-JOUARRE, pour supporter autant de stationnement. Donc, on s'aperçoit aujourd'hui à la gare de COULOMMIERS, que l'on est à saturation en termes de stationnement, situation déjà difficile, mais moins difficile que l'on peut le voir à la FERTÉ-SOUS-JOUARRE, à SAACY-SUR-MARNE, à ESBLY, où il y a vraiment des difficultés, je travaille là pour le coup, en tant que Député avec ces Elus locaux, pour trouver des solutions. On a des problématiques, avec des voitures qui se stationnent un peu partout, y compris dans les rues adjacentes, et créant des problèmes de stationnement dont nous sommes parfaitement conscients. Reste que les solutions qui sont aujourd'hui proposées sont des solutions lourdes en termes d'infrastructures, lourdes en termes financiers, et avec un modèle qui peut-être un modèle que nous serons obligés de mettre en œuvre, mais pour l'instant, nous n'avons absolument pas tranché, et un modèle avec une partie de payante. Par expérience, la SNCF s'aperçoit que là où il y a du payant, les gens évidemment, organisent différemment leur stationnement, et cela permet des sécurisations et des dispositifs suffisants pour pouvoir accueillir toutes les personnes qui se déplacent. Reste à savoir à quel prix, avec quel abonnement et quel dispositif. Cela va prendre plus de temps à aboutir, mais, ça devrait aboutir.

Quatrième dossier qui est le plus complexe, qui est un dossier à moyen terme, qui est le dossier de la passerelle, pour rejoindre le quartier de VAUX, jusqu'à la gare SNCF, parce que là il y a vraiment une largeur de voie très importante pour traverser les voiries, nous sommes en lien, là, avec RFF et SNCF, parce que là, les deux acteurs sont directement concernés. RFF réfléchit à une réorganisation de ses différentes voies à cet endroit là, qui permettrait peut-être à l'avenir, de pouvoir installer ce type d'infrastructures, sans que le coût soit trop important pour la collectivité et pour la SNCF. Vous voyez, il y a un grand nombre de dossiers qui sont menés, sans compter la modernisation de la gare, la modernisation de l'information qui a déjà commencé, mais qui devrait voir, plutôt à court terme, une amélioration sensible de l'information des usagers, sans compter ce que vous a déjà dit Mme MOTOT, sur la modernisation des trains et des différentes lignes. Nous devrions avoir une amélioration sensible, avec l'arrivée de nouveaux trains, dans quelques mois et pour cela, Guillaume PEPY va effectivement venir à COULOMMIERS, c'est prévu vraisemblablement à la rentrée, pour faire un point global avec nous, avec Mme MOTOT notamment, pas seulement, et aussi pour un point qui me tient particulièrement à cœur, qui est la question du confort et la qualité de transport, si je puis dire, dans le train COULOMMIERS-PARIS, il y a des sujets encore à traiter, je veux qu'il voit sur place ce que sont parfois les conditions de transport des Columériennes et des Columériens qui prennent le train à COULOMMIERS. Voilà un point complet, M. THIERRY, et je vous remercie de votre question, parce que cela permet de faire un point complet au Conseil Municipal sur tout ce que nous faisons pour améliorer les conditions de transport, d'accès, de stationnement des Columériens, pour la gare de COULOMMIERS.

M. THIERRY : M. le Maire, voyez qu'il ne faut jamais lâcher, comme vous l'avez dit, mais une petite question posée sur un passage à niveau, vous nous avez quand même

VILLE DE COULOMMIERS – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

pas donné de date quant à RFF, on le doit quand même à M. JUPÉ qui a séparé SNCF et RFF. Votre explication a été très fournie, sur divers sujets, je voyais même d'ailleurs, M. AUBRY s'assoupir parce qu'il attendait comme moi, une réponse précise. Nous sommes très heureux d'apprendre que vous êtes sur le dossier.

M. RIESTER : Ne vous en faites pas, M. AUBRY est parfaitement informé.

M. THIERRY : Nous reviendrons sur la question, certainement avant la fin de la mandature, M. le Maire.

M. RIESTER : Très bien, écoutez, merci de nous avoir posé cette question, et vous verrez que dans les semaines prochaines, grâce au travail de Mme MOTOT, des Elus concernés, du TRAMY, et de votre serviteur, on devrait avoir des résultats prochainement.

Merci, et bien écoutez, je vous souhaite une excellente soirée, et avant de clore le Conseil Municipal, je vous propose que nous souhaitions un excellent anniversaire à Madame DESMONTIER, puisque c'est son anniversaire aujourd'hui. « Bon anniversaire ! ». Bonne soirée, à bientôt, bonnes vacances si l'on ne se revoit pas. Défilé le 14 juillet quand même.

La séance est levée à 20 H 50